CDEN de l'Aude, 18 février 2022

Compte-rendu du SNALC

Ouverture de séance
(M. le Préfet est excusé car il participe à une autre réunion.)

Après quelques mots d'accueil de Monsieur le Directeur Académique, de Madame la Proviseure du Lycée Ch. Cros, de Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental, Monsieur le Directeur Académique indique comment il souhaite travailler : il favorisera la dialogue, l'esprit d'équipe. **Il arbitrera en portant la politique nationale sans états d'âme, mais se nourrira du dialogue et des débats**. Il faut que les décisions reposent sur l'écoute, le partage d'informations. Monsieur le Directeur Académique ajoute qu'il a manqué de temps cette année mais que l'an prochain il se déplacera, réunira les maires concernés par les mesures de carte scolaire.
L'objectif d'une carte scolaire est de rééquilibrer les moyens. Tout le monde est tiraillé mais il vise l'équité et l'intérêt général dans un cadre qui lui est imposé.

Lecture des déclarations liminaires : FSU, FO, UNSA, SNALC, FCPE, Maires.

Deux avis sont proposés au vote du CDEN :

AVIS 1 : *Les membres du CDEN se prononcent pour demander un plan d'urgence pour le service public d'éducation dans notre département qui se traduise par une dotation supplémentaire pour le 1er degré pour la rentrée 2022 et une programmation pluriannuelle :*
- afin d'éviter toute fermeture de classe
- procéder aux ouvertures nécessaires pour abaisser les effectifs partout où c'est nécessaire
- relancer la scolarisation précoce des tout petits
- créer des postes de remplaçant.es
- ouvrir des postes RASED pour prévenir et prendre en charge les difficultés scolaires sur l'ensemble du territoire
- créer les postes nécessaires pour prendre en charge les élèves en situation de handicap
(Postes de coordonnateurs-trices en ULIS, d'enseignant·es référent·es, postes dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS) : IME, ITEP, SESSAD…et postes d'AESH).

Avis adopté à l'unanimité.

AVIS 2 : *Les membres du CDEN se prononcent pour demander un plan d'urgence pour le service public d'éducation dans notre département qui se traduise par une dotation supplémentaire pour la rentrée 2022 et une programmation pluriannuelle pour le 2nd degré :*
- afin de baisser le nombre d'élèves par classe (20 en éducation prioritaire, 24 en collège et 30 en lycée général et technologique)
- recruter des personnels de vie scolaire en nombre suffisant (CPE et AED)
- diminuer la part des heures supplémentaires dans les dotations qui dégradent les conditions de travail des personnels et conduisent à créer des services sur plusieurs établissements, ce qui nuit à la qualité de l'enseignement reçu par les élèves.

Avis adopté à l'unanimité.

Point sur la situation sanitaire (pour information)

Madame la Secrétaire Générale indique que l'ARS fait un bilan positif : le taux d'incidence est en baisse et a perdu 1500 points sur les derniers 15 jours. Le taux d'incidence reste assez constant autour de 33%.
Pour l'Education Nationale, on est sur un plateau haut d'environ 3000 cas positifs (de la maternelle au lycée)
Un allègement du protocole sanitaire sera appliqué à la rentrée des vacances de février. Le port du masque reste obligatoire à l'intérieur mais sa suppression est une question de semaines.
Concernant les moyens d'accompagnement de la crise mis en place sur l'Aude, il y a eu recrutement de 8 contractuels 1e degré au 1e janvier, ce qui amène à 13 le nombre de contractuels recrutés depuis le début de l'année. 1 enseignant a été recruté sur liste complémentaire et 1 retraité. S'y ajoutent des médiateurs LAC prolongés jusqu'au 30 juin, 6 ETP et 3250 HSE pour permettre de suppléer les absences vie scolaire. Des masques chirurgicaux et FFP2 ont été livrés à la mi-janvier ainsi que des autotests. A partir du 25 janvier il a été possible pour les personnels de se faire délivrer des boites d'autotests supplémentaires en pharmacie gratuitement à l'aide d'une autorisation. Des capteurs CO2 sont peu à peu déployés dans les établissements avec un financement de l'Etat à hauteur de 8€ par élève (2€ à l'origine). Tous les collèges et lycées de l'Aude sont aujourd'hui dotés d'un capteur de CO2 et 126 des 344 écoles également. 14 dossiers des collectivités territoriales sont actuellement à l'étude, d'autres vont arriver prochainement. La date limite est le 30 avril. Chaque fois qu'il n'y a pas de demande de dotation par les mairies, elles sont contactées.

La FCPE intervient pour questionner le report tardif de la date du CDEN. Monsieur le Directeur Académique assure qu'il comprend, qu'il a accepté ce report malgré certains impératifs mais **qu'à l'avenir un calendrier des instances sera communiqué**.

1) Approbation à l'unanimité du PV des CDEN du 12/03/2021

2) Préparation de la rentrée 2022

La carte tient compte des priorités nationales : finalisation de la mesure de plafonnement à 24 (après cette rentrée il restera 3 classes où ce ne sera pas fait, donc ce sera pour la rentrée suivante), poursuite et aboutissement de la mesure de dédoublement en GS CP CE1 en REP, amélioration des décharges de direction, accompagnement des territoires ruraux.
M. le DASEN précise que le moratoire sur les fermetures sans accord du maire concerne les fermetures d'écoles et non de classes.
Il précise que nous sommes dans le contexte d'une baisse démographique au niveau national, académique et départemental : pour l'Aude 371 élèves de moins en 2022.
Les moyens ne sont cependant pas à la baisse même si certains pourraient considérer qu'ils ne sont pas à la hauteur. Le département de l'Aude obtient + 3ETP, ce qui indique un vrai choix de la Rectrice et non une vision purement comptable. Pour une baisse de 371 élèves, on aurait en effet dû avoir -18 ETP et non +3 ETP.
On est toujours dans l'insatisfaction, c'est vrai, mais il y a là un vrai choix politique.
On ne peut pas dire objectivement que la situation se dégrade si l'on considère le taux d'encadrement : P/E de 6,24, nombre d'élèves par classe 20,46 pour 2022.
Les services de la DSDEN ont travaillé pour garantir l'équité et ne pas dégrader les taux des écoles rurales.
Les OS interviennent pour souligner la dégradation des conditions de travail sur le terrain du fait des moyens contraints.

OUVERTURES DE CLASSE	FERMETURES DE CLASSE
Ecole maternelle Charles Perrault à Narbonne	Ecole maternelle La Souris Verte de Conques sur Orbiel
Ecole maternelle Mathieu Peyronne de Narbonne	Ecole maternelle la Prade de Carcassonne
Ecole maternelle Jean de La Fontaine à Narbonne	Ecole maternelle la Barbacane de Carcassonne (**fermeture d'école**)
Ecole maternelle Paul Bert à Narbonne	Ecole maternelle Nougues Sire de Carcassonne
Ecole maternelle Le Petit Prince de Carcassonne (**2 postes**)	Ecole primaire Louis Pergaud de Chalabre
Ecole élémentaire E. Zola de Narbonne	Ecole primaire de Montredon des Corbières
Ecole primaire de Saint Marcel sur Aude	Ecole primaire de Portel des Corbières
Ecole élémentaire de Montmorency à Narbonne	Ecole primaire de Mas Saintes Puelles
	Ecole primaire de Pexiora
	Ecole élémentaire Lucien Iche de Sallèles d'Aude
	Ecole élémentaire Léon Blum de Villemoustaussou
	Ecole élémentaire de Saint Frichoux (RPI)

IMPLANTATIONS :

2 postes de remplacement
4,54 ETP pour l'amélioration des décharges de directeurs d'écoles
1 poste UEMA à l'école G. Bonheur de Narbonne
2 postes occitan à l'école Marie Curie de Lézignan
1 poste maître E à l'école élémentaire de Capendu
2 postes de conseillers pédagogiques départementaux
Décharges de coordonnateur de directeurs d'écoles : 0,17 ETP
Décharges de directeurs d'écoles : 1,07 ETP

Les OS auraient souhaité l'ouverture d'un deuxième poste à l'école E. Zola : pour l'instant ne sont abondés que les dédoublements en CP CE1. M. le DASEN entend les arguments et assure que la situation sera surveillée pour l'année prochaine.
La demande d'ouverture sur le RPI Rouffiac/Preixan est également entendue, ainsi que la difficulté bâtimentaire sur le RPI Monze/Fonties. M. le DASEN précise que pour ce dernier cas, un RDV est pris avec la municipalité pour trouver des solutions.

RETRAITS :

1 poste UEMA à l'école H. Boutière de Bages (qui va en réalité être délocalisé)
2 postes occitan à l'école F. Mistral de Lézignan
1 poste de maître G à l'école élémentaire Marie Curie de Lézignan.
2 postes de conseillers pédagogiques de circonscriptions
Maître formateur PE : 0,33 ETP
Coordonnateur REP : 0,5 ETP
Décharges de directeurs d'écoles : 1,17 ETP

La situation de l'école de Mas Saintes Puelles a été évoquée : M. le DASEN précise qu'à ce jour 91 élèves sont inscrits et non 96, que 3 d'entre eux n'ont pas 2 ans et que 5 familles ne répondent pas aux appels téléphoniques. **Le travail avec l'IEN va donc se poursuivre. Un RDV va également être pris avec Mme le Maire**.

Pour l'école de Saint Frichoux, il y a 2 classes à 12-13 élèves chacune. M. le DASEN souhaite voir évoluer cette situation ; 1 poste va être retiré mais les services vont travailler avec les municipalités pour prévoir le meilleur accueil possible des élèves.

La construction de 2 nouveaux lotissements qui pourraient augmenter les effectifs de l'école de Pexiora est évoquée. Les OS demandent une réévaluation de la situation. M. le DASEN répond qu'il ne travaille qu'à partir de chiffres connus, ne peut faire de carte scolaire sur des hypothèses.

Un représentant des maires souligne qu'il peut y avoir de nouvelles inscriptions au cours des vacances scolaires de février. M. le DASEN retient cet argument.

Les OS dénoncent la fermeture de l'école de la Barbacane et s'interrogent sur la gestion des effectifs de maternelle sur Carcassonne. Mme l'Adjointe 1e degré répond que le travail d'optimisation des répartitions est en cours.

Pour l'école de Montredon, est soulevée la question des effectifs. Pour la DSDEN il y a 17 inscrits et non 27.

Pour l'école La Prade, la qualité de l'inclusion a été regardée, de manière à ne pas être mise en péril par la fermeture. Il ne devrait pas y avoir d'incidence. L'inclusion des élèves autistes devrait se poursuivre dans les meilleures conditions possibles.

Les OS désapprouvent le manque de dotation pour les RASED, et notamment la diminution régulière de postes G.

Pour les postes de remplacement, il s'agira de postes Brigade, mais l'implantation n'a pas encore été arrêtée.

Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental indique qu'il sait que les mesures de carte pourraient être pires, souligne qu'il sait que la DSDEN fait ce qu'elle peut, mais que la réalité des territoires devra être prise en compte par le Ministère.

Résultats du vote sur la carte scolaire 2022 (16 votants) :

POUR : 0
ABSTENTIONS : 0
CONTRE : 16

L'avis du SNALC : La proposition présentée au vote du CDEN n'apporte **aucun changement par rapport à celle contre laquelle nous nous étions prononcés au CTSD du 9 février puis au CTSD de repli du 17 février**. Il n'y a pas de moyens supplémentaires donc les ouvertures nécessaires sont financées sur le dos d'écoles dont les effectifs ne sont ni trop faibles ni trop importants…en un mot les écoles où les conditions de travail sont satisfaisantes. Le SNALC continuera donc à s'élever contre les pratiques d'économie qui conduisent à dégrader la qualité de nos missions.

Présentation de la répartition de la dotation pour les collèges (pour information) :

Monsieur le Directeur Académique indique que la répartition de la dotation départementale a été présentée au début du mois en CTSD.

Il y a un problème d'effectifs là aussi : en 2022 il devrait y avoir 97 élèves de moins en collège, 6 de plus en SEGPA, soit une perte de 91 élèves. Il n'y a cependant qu'une perte de 48 heures de dotation, alors qu'on pouvait s'attendre à perdre 3 divisions, soit 87 heures (2022 : dotation totale de 18039 heures)
Le taux d'HSA est en baisse : 7,08 % en 2021, 6,82 % en 2022. La répartition HP/HSA est plutôt favorable : environ 10 HSA pour 40 HP.
Sur les 48 heures de dotation de moins, il y a 30 HSA de moins pour 17 HP : la baisse de dotation ne s'accompagne donc pas d'une baisse des HP.
L'accompagnement académique a été maintenu d'autre part pour soutenir les classes bilangues, bilingues et les sections sportives.
Il y a le même nombre de divisions : 537. Il y aura également 6 divisions supplémentaires pour les SEGPA, mais qui correspondent en fait au passage des cohortes dans des classes dédoublées réglementairement.
M. le DASEN rappelle également que les IMP ne sont pas intégrées ici et ne sont pas encore réparties. Elles seront attribuées en mars.
Concernant les ULIS, pour l'instant la DSDEN travaille à la remontée des besoins. 11 ULIS sont actées sur l'Académie. Après remontée des besoins, ces classes seront implantées. Les OS demandent une implantation sur le secteur Castelnaudary/Carcassonne.
M. le DASEN précise que l'évaluation des effectifs est rarement à côté de la cible. Au vu des inscriptions en juin il y a en général régression. Certains établissements perdront donc des heures, d'autres en gagneront. La réserve est aujourd'hui de 0, mais **il y aura une régulation en juin.**

Les OS interviennent pour indiquer les situations à suivre, notamment les classes à 30 élèves (collège de Chalabre, de Cité…) Nous revenons sur la situation du collège Brassens et du collège de Sigean.

L'avis du SNALC : Si cette répartition avait été soumise au vote, **le SNALC se serait également positionné contre la proposition**. Ici encore les moyens ne sont pas à la hauteur des besoins, ce qui conduit à multiplier les classes à 30 élèves et à supprimer en silence de nombreux dispositifs pédagogiques qui permettraient de remédier en partie aux difficultés scolaires accentuées par la crise sanitaire. **Le prochain CTSD, prévu pour le 10 mars, permettra également de mesurer les conséquences de cette répartition en termes de postes et de compléments de services pour les collègues…**

3) Modification de la sectorisation des lycées J. Ruffié et J. Fil

La commune de Greffeil est rattachée au Lycée J. Ruffié de Limoux à la demande des familles. Cette demande ne met pas en péril l'équilibre de ces deux lycées (2 élèves concernés).

Résultats du vote sur la modification de sectorisation (13 votants) :

POUR : 13
ABSTENTIONS : 0
CONTRE : 0

QUESTIONS DIVERSES

- **Sectorisation** : Les élèves du secteur de Tuchan vont au collège d'Estagel dans les PO, mais ensuite ne sont pas prioritaire pour l'internat du lycée Maillol de Perpignan et ne peuvent revenir sur un lycée audois car ils ont été radiés. Une demande de modification de sectorisation est donc en cours. M. le Directeur Académique indique qu'une réponse conjointe des deux DSDEN sera donnée pour 2023. Pour la rentrée 2022 il n'y aura pas d'opposition aux inscriptions sur un lycée audois (ce qui ne donne cependant pas accès à l'internat). Cela devrait concerner moins de dix élèves.

- **Inclusion**
AESH : Au 31/12 il y avait 682 AESH affectés, et 703 au 17/02. 2159 élèves étaient accompagnés au 31/12 (y compris Ulis, 1421 hors ULIS)
Le **Comité de suivi pour l'école inclusive**, créé par arrêté du 4/05/2020, **enverra avant la fin de l'année scolaire son rapport annuel au CDEN**.
Le **Groupe de réflexion école inclusive issu du CDEN** existe depuis 2019. Il n'y a pas eu l'occasion de le réunir depuis le 31/03.2021, mais il **sera réuni** (en fonction du calendrier).

- **Création d'une Cité Educative à Lézignan**. Elle comprendra 3597 élèves, soit 4 écoles, une école privée, 3 collèges, un Lycée. Elle fonctionnera dans le cadre d'un partenariat sur le temps école et le temps hors école entre la municipalité, l'Education Nationale (collège Rosa Parks comme chef de site), et la Préfecture. Il s'agit d'améliorer la situation éducative des jeunes de 0 à 25 ans par le biais d'une alliance éducative. Ce projet sera soutenu par un financement de 30 000€ par an auquel s'ajoute une somme pour le collège chef de site. Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental indique que le Département souhaiterait participer à ce projet. Les OS indiquent que le projet a été connu par voie de presse. Monsieur le Directeur Académique regrette le déficit de communication mais qu'il est attaché à associer tous les partenaires pour construire ce projet : il s'agit d'être créatifs et que cela apporte un plus aux élèves.

La séance est levée à 13h23.

Les représentants du **SNALC** au CDEN de l'Aude

snalc
de l'ecole au supérieur